

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2020

---

ADOPTION - (N° 3161)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL196

présenté par  
Mme Limon, rapporteure

-----

### ARTICLE 14

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« « 3° Les modalités d'exercice du recours ouvert au pupille par l'article L. 224-8-5. » »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.